



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseil conjugal et familial

Question écrite n° 132217

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les inquiétudes de l'association française des centres de consultation conjugale (AFCCC). L'AFCCC, reconnue d'utilité publique depuis 1981, regroupe 25 établissements d'information et de conseil conjugal et familial en France, gérés par 18 associations adhérentes. Ces centres participent à une mission de service public primordiale et contribuent à construire une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes, prévenir les grossesses non souhaitées et les infections sexuellement transmissibles, lutter contre la violence faite aux femmes et faire des jeunes d'aujourd'hui des adultes responsables. Or leur action est menacée par les restrictions budgétaires, et notamment la suppression des 500 000 euros affectés par le protocole Hortefeux au financement des établissements d'information, d'éducation, de conseil conjugal et familial. Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin d'assurer la pérennité du financement de ces associations.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132217

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3146

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)